



1691, boulevard Pie-IX, local 405, Montréal (Québec) H1V 2C3

Courriel : [rodcdcoordination@yahoo.ca](mailto:rodcdcoordination@yahoo.ca)

Téléphone : 514-715-0699

Site web : [www.defensedesdroits.com](http://www.defensedesdroits.com)

Communiqué pour diffusion immédiate

## Une augmentation à saveur amère

Montréal, le 19 juin 2018 - Le Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD) accueille avec une certaine amertume l'augmentation des subventions accordées aux groupes en défense collective de droits soutenus par le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA). En effet, depuis quelques jours, divers groupes à travers le Québec ont commencé à recevoir, au compte-gouttes, des lettres les informant que leur financement à la mission sera augmenté de 12,7% pour l'année 2018-2019, et qu'ils recevront les années subséquentes une indexation de 1% jusqu'en 2023. Après plus de 10 ans à réclamer une augmentation de leur financement à la mission ainsi que l'indexation au coût de la vie, l'arrivée de ces sommes est accueillie de façon plutôt mitigée par les groupes en défense collective des droits. Ce 2,2 M\$ d'argent neuf permettra sans doute aux groupes de prendre un peu d'oxygène. Toutefois, pour Louise Paré, porte-parole du Comité de coordination du RODCD, « *c'est une goutte d'eau qui est loin de répondre à des besoins qui n'ont fait qu'augmenter aux cours des dernières années. Les organismes œuvrant en défense collective des droits revendiquent en effet une hausse de 40M\$ de l'enveloppe qui leur est dédiée.* »

De plus, le ministre a choisi de hausser le financement des groupes d'un pourcentage uniforme. Cette méthode favorise les groupes qui ont déjà un meilleur financement, et cristallise encore une fois les inégalités entre les groupes les moins et les mieux financés. Rappelons que les organismes en défense collective de droits se sont clairement opposés à plusieurs occasions à cette méthode de répartition. Pour le RODCD, il était impératif de soutenir davantage les groupes les moins bien financés. « *Un organisme qui survit avec 30 000 \$ par an, pour payer sa travailleuse, son loyer, les activités avec ses membres et l'ensemble des autres coûts, n'y arrive tout simplement pas. Avec 3810\$ de plus par an, il aura à peine plus de marge de manœuvre, mais ne réussira toujours pas à remplir pleinement sa mission, il aurait dû recevoir plus.* » s'insurge Mme Paré.

Par ailleurs, l'annonce d'une indexation de 1% par année représente une petite avancée pour les groupes en défense collective de droits. Mieux vaut ça que rien du tout! « *Malheureusement, le ministre Blais ne semble pas savoir que la hausse des coûts de fonctionnement est souvent plus élevée que celle du coût de la vie. En plus, cette dernière varie chaque année. En plafonnant l'indexation à 1% pour les 5 prochaines années, le ministre continue d'appauvrir les groupes à petit feu...* » s'exclame la porte-parole du RODCD.

Pour le RODCD et ses membres, le ministre François Blais a raté une belle occasion de corriger certaines iniquités historiques au niveau du financement. Il a plutôt choisi de ne pas tenir compte de l'expertise et de la volonté du milieu communautaire à rechercher des solutions mieux appropriées à la réalité et aux enjeux auxquels sont exposés les groupes au quotidien. Finalement, le RODCD tient à rappeler au ministre que les organismes qu'il représente ont pour mission de défendre les droits collectifs de la population, dont bénéficie la société dans son ensemble. Bien que souvent les groupes sont amenés à accompagner les individus dans des processus de défense de leurs droits individuels (notamment en raison d'un manque de ressources adéquates dans le réseau des services publics), il est primordial de maintenir les acquis de l'action collective, avec un financement et une reconnaissance adéquates, en accord avec la mission de base des organismes en défense collective des droits.

Dans ces circonstances, le RODCD ne peut qu'applaudir très modestement cette première hausse de financement accordée aux groupes de défense collective des droits depuis dix ans. Les groupes de défense collective des droits travaillent jour après jour avec les citoyenNEs afin de défendre, de faire reconnaître et d'appliquer des droits humains aussi fondamentaux que le droit au logement, à la sécurité financière, à l'environnement, les droits des femmes, des minorités de genre, des familles, des consommateurs, des aînéEs, des personnes en situation de handicap, de pauvreté, etc.

Le RODCD rassemble 21 regroupements nationaux, représente et défend les intérêts de près de 320 groupes en défense collective des droits partout au Québec. Il est reconnu par le gouvernement pour être son interlocuteur privilégié en la matière.

- 30 -

Pour information : Robert Théoret, coordonnateur du RODCD  
Téléphone : 514-715-0699  
Courriel : rocdcooordination@yahoo.ca